

HÔTEL des VENTES d'ANGOULÊME

Vincent Gérard-Tasset

COMMISSAIRE-PRISEUR

COMMISSAIRE DE JUSTICE

À LA RESIDENCE d'ANGOULÊME – COGNAC
ET AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

2 – 4 rue Guy Ragnaud 16000 Angoulême
TEL : 05.45.92.14.63 / MAIL : angouleme.enchere@wanadoo.fr

CONDITIONS DE VENTE

Le commissaire-priseur dirige la vente en français, au comptant et en euros. Le commissaire-priseur se réserve le droit d'organiser les enchères de façon la plus appropriée à savoir modifier l'ordre de la vente, retirer un ou plusieurs lots, regrouper des lots ou au contraire les séparer.

La vente se fait expressément au comptant. **Les objets sont vendus en l'état où ils se trouvent, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de leur état.**

Les photographies et reproduction sur le catalogue ainsi que sur internet sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons peut être néanmoins constatée. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre son nom et adresse. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément portés une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

FRAIS DE VENTE ET PAIEMENT

Les acquéreurs paieront en sus des enchères par lot : **25 % TTC** (20,83 % HT) pour une **vente volontaire** ainsi que **14,28% TTC** (11,9% HT) pour une **vente judiciaire**. Le paiement devra être effectué immédiatement après la vente :

- **Par virement bancaire** en euros à l'ordre de la SVV V. GERARD-TASSET pour les lots issus d'une vente volontaire ou à l'ordre de la SCP Vincent GERARD-TASSET pour les lots issus d'une vente judiciaire (coordonnées bancaires sur bordereau)
- **En espèces** (euros) jusqu'à 1000 € pour les ressortissants français ou jusqu'à 15 000 € pour les ressortissants étrangers (sur présentation d'un justificatif de domicile, avis d'imposition, etc. en plus du passeport)
- **Par chèque bancaire** (en euros) à l'ordre SVV V. GERARD-TASSET pour les lots issus d'une vente volontaire ou à l'ordre de la SCP Vincent GERARD-TASSET pour les lots issus d'une vente judiciaire, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité ; les chèques étrangers ne sont pas acceptés.
- **Par carte bancaire**

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un virement bancaire.

A défaut de paiement par l'adjudicataire de la totalité des sommes dues et après une seule mise en demeure restée infructueuse, la Maison de ventes V. GERARD-TASSET se réserve le droit d'engager une procédure de recouvrement.

L'acheteur sera déclaré mauvais payeur auprès des services Live d'interencheres, inscrit au fichier centralisé d'incidents de paiement du SYMEV (www.symev.org) et l'ensemble des dépens restera à sa charge. A compter d'un mois après la vente, et à la demande du vendeur, la vente pourra être annulée sans recours possible.

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES

NOTICE D'INFORMATION

La Maison de ventes V. GERARD-TASSET est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par La Maison de ventes V. GERARD-TASSET. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par La Maison de ventes V. GERARD-TASSET est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, La Maison de ventes V. GERARD-TASSET pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles CPM et La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La Maison de ventes V. GERARD-TASSET, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par La Maison de ventes V. GERARD-TASSET : par écrit auprès de La Maison de ventes V. GERARD-TASSET, 4 rue Guy Ragnaud 16000 Angoulême, ou par e-mail angouleme.enchere@wanadoo.fr

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer La Maison de ventes V. GERARD-TASSET de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

ORDRES D'ACHAT, DEMANDES DE TELEPHONE ET LIVE

Le commissaire-priseur et ses collaborateurs se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur seront confiés, en particulier par les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat ou enchères par téléphone sont une facilité pour les clients.

La Maison de ventes V. GERARD-TASSET n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

La Maison de ventes V. GERARD-TASSET se réserve le droit de ne pas enregistrer l'ordre d'achat s'il n'est pas complet ou si elle considère que le client n'apporte pas toutes les garanties pour la sécurité des transactions.

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ainsi que la SCP Vincent GERARD-TASSET tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ainsi que la SCP Vincent GERARD-TASSET se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ainsi que la SCP Vincent GERARD-TASSET, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires, des frais de service de 3% HT (soit +3,60% TTC) sont à ajouter aux frais de vente de 25% TTC.**
- Pour les **véhicules volontaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule** (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les **ventes judiciaires, des frais de service de 1% HT (soit +1,20% TTC) sont à ajouter aux frais légaux de 14,28% TTC.**
- Pour les **ventes caritatives, pas de majoration** des frais habituels.

La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ainsi que la SCP Vincent GERARD-TASSET ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

La Maison de ventes V. GERARD-TASSET ainsi que la SCP Vincent GERARD-TASSET n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

LIVRAISON ET TRANSPORT DES LOTS

Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur se charge de faire assurer ses acquisitions et la Maison de ventes V. GERARD-TASSET décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir dès l'adjudication prononcée.

Aucun lot ne sera délivré sans l'acquittement des sommes dues dans leur intégralité. La Maison de ventes V. GERARD-TASSET se réserve le droit de facturer des frais de stockage.

Pour les personnes ayant acheté par téléphone, par ordre d'achat ou en Live, l'envoi postal est possible.

La Maison de ventes peut se charger de l'envoi des petits objets ne représentant aucune fragilité ou valeur spécifique. Dans ce cas, la Maison de ventes vous enverra une estimation de prix pour cet envoi qui comptabilisera l'emballage, le déplacement, les frais postaux ainsi que les assurances. La Maison de vente se réserve le droit d'accepter ou non ce type d'envoi.

S'agissant des objets ayant une fragilité certaine, des dimensions trop importantes, un prix trop élevé ou tout autre caractéristique jugée par la Maison de ventes comme non envoyable par ses soins, il vous sera conseillé de vous rapprocher de transporteurs spécialisés – aux frais de l'acheteur. Ces derniers se chargeront de l'emballage et de l'expédition.

Les acheteurs sont invités à organiser eux-mêmes le transport de leurs achats dans les plus brefs délais si ces conditions ne leur conviennent pas. Le transport s'effectue aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se charge de faire assurer ses acquisitions. La Maison de ventes R. JUGE & V. GERARD-TASSET décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir dès l'adjudication prononcée ou lors du transport.

VENTE d'IVOIRES

Les acheteurs de lots composés d'ivoire certifient mandater La Maison de ventes V. GERARD-TASSET pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'article 2 bis de l'arrêté du 16/08/2016 modifié relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national. Pour la sortie extra européenne de ce spécimen, un document CITES de ré-export sera nécessaire et demeure à la charge de l'adjudicataire. Cette démarche incombe à tout enchérisseur. La délivrance du document n'est pas automatique.